



Etablissement Français du Sang – Centre-Pays de la Loire
50, avenue Marcel Dassault – BP 40661
37206 TOURS Cedex 3

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAINS, VIENNOISERIES ET PATISSERIES A L'ETAT FRAIS POUR L'EFS CENTRE PAYS DE LA LOIRE

Lot 2 : site(s) de L'Eure et Loir (28)

PROCEDEURE ADPTEE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

22/04/2026 A 12:00

(Heure de Paris)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 6 mois

IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

Référence de la consultation / TBA : EFS-CPDL419

1 INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

1.1 Identification du Pouvoir Adjudicateur

La présente Consultation est passée par :

L'Etablissement Français du Sang – Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL) 50, avenue Marcel Dassault – BP 40661 - 37206 TOURS Cedex 3

Il constitue un marché dans le cadre duquel l'EFS CPDL émet seul des bons de commande. Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est le Directeur de l'EFS CPDL.

Le code CPV des fournitures du marché public est le suivant : 15612500-6 - Produits de boulangerie

1.2 Objet de la consultation et description succincte

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de pains, viennoiseries et pâtisseries à l'état frais sur les sites de l'Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire - **Lot 2 : site(s) de L'Eure et Loir (28)**.

Il est principalement destiné à la restauration des donneurs de sang et des patients des centres de soins.

Les consommations approximatives 2024 sont les suivantes, réparties sur 52 semaines du lundi au samedi (hors jours fériés) :

Lot	Département	VIENNOISERIES								
		Croissants	Pains au chocolat	Pains aux raisins	Chaussons aux pommes	Mini-Croissants	Mini-Pains au chocolat	Mini-Pains aux raisins / chaussons pommes	Brioches	Briochettes
1	18-CHER	80	80		90	1 210	1 270	1 200	280	720
2	28-EURE ET LOIR	30	10			170	170	170	50	70
3	36-INDRE					440	510	570		
4	37-INDRE ET LOIRE					2 970	2 920	50		
5	41-LOIR ET CHER					3 180	3 090	2 970		50
6	44-LOIRE ATLANTIQUE					7 200	10 170	6 750	100	75
7	45-LOIRET	20	50			4 060	4 060	3 970		
8	49-MAINE ET LOIRE	2 440	6 420	1 700						2 800
9	53-MAYENNE	1 300	2 400	1 250	1 030					80
10	72-SARTHE	890	3 800	930	1 320	20	1 440	740		
11	85-VENDEE	170	4 400			200	660	160	15	

Lot	Département	PAINS			PATISSERIES INDIVIDUELLES		GATEAUX A PARTAGER		
		Baguettes	Pains tranchés	Pains individuels	Crêpes	Autres	Galettes Briochées	Galettes Frangipane	Autres
1	18-CHER	1 230			100	60	20	20	80
2	28-EURE ET LOIR			3 700	200	80	40		
3	36-INDRE		720			300		7	
4	37-INDRE ET LOIRE	3 290					10		310
5	41-LOIR ET CHER	3 100				6 400	40	40	
6	44-LOIRE ATLANTIQUE	1 635			2 800	1 080		40	200
7	45-LOIRET	4 840						110	40
8	49-MAINE ET LOIRE	2 060			125		40	40	
9	53-MAYENNE	4 100			3 200		20	15	
10	72-SARTHE	2 650			400	1 400	20	20	30
11	85-VENDEE	1 300							20

Ces quantités sont données à titre indicatif, elles n'engagent pas le RPA et peuvent être sujettes à variation.

1.3 Lieux, jours et horaires de livraison

Lot	Département	Adresse de livraison	Jours et horaires de livraison
1	18	Hôpital Jacques-Cœur 145-avenue François-Mitterrand CS-50009 18023 BOURGES CEDEX	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 5h30 et 6h
2	28	Parc des Propylées 5, allée Prométhée 28000 CHARTRES	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 6h et 11h
3	36	217, avenue de Verdun 36006 CHÂTEAUROUX	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 5h30 et 7h
4	37	50 Avenue Marcel Dassault BP 40661 37206 TOURS CEDEX 3	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 5h et 12h
5	41	Centre Hospitalier Mail Pierre-Charlot – BP 761 41007 BLOIS CEDEX	Tous les jours : du lundi au samedi Avant 6h
6	44	34, boulevard Jean Monnet 44011 NANTES Cedex 1	Tous les jours : du lundi au samedi Avant 8h
		Cité Sanitaire 97, route du Préhembert – accès nord 44600 SAINT-NAZAIRE	Tous les jours : du lundi au vendredi Avant 8h
7	45	Maison du Don d'Orléans 190 rue Léon Foucault 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Tous les jours : du lundi au samedi Avant 6h
8	49	16, Boulevard Mirault 49022 ANGERS Cedex 02	Tous les jours : du lundi au samedi Avant 7h
9	53	33, rue du Haut rocher 53015 LAVAL	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 8h et 9h
10	72	Centre Hospitalier 194, avenue Rubillard 72000 LE MANS	Tous les jours : du lundi au samedi Avant 5h30
11	85	CHD Les Oudairies rond-point de l'hôpital BD-Stéphane Moreau CS-60608 85015 LA ROCHE-sur-YON	Tous les jours : du lundi au samedi Entre 8h et 8h30

1.4 Allotissement

La présente consultation concerne le lot 2 d'une consultation précédente : voir article 1.5 du présent RP.

La consultation initiale était composée des 11 lots, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

- ~~Lot 1 : Pains, viennoiseries et pâtisseries – site(s) du Cher (18)~~
- Lot 2 : Pains, viennoiseries et pâtisseries – site(s) d'Eure et Loir (28)
- ~~Lot 3 : Pains, viennoiseries et pâtisseries – site(s) de l'Indre (36)~~
- ~~Lot 4 : Pains, viennoiseries et pâtisseries – site(s) de l'Indre-et-Loire (37)~~

- ~~Lot 5 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) du Loir et Cher (41)~~
- ~~Lot 6 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — sites(s) de Loire-Atlantique (44)~~
- ~~Lot 7 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) du Loiret (45)~~
- ~~Lot 8 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) du Maine et Loire (49)~~
- ~~Lot 9 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) de Mayenne (53)~~
- ~~Lot 10 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) de Sarthe (72)~~
- ~~Lot 11 : Pains, viennoiseries et pâtisseries — site(s) de Vendée (85)~~

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 Procédure de passation du marché public

Le présent marché public est passé selon la procédure adaptée définie par les articles R.2123-1 2°, R.2123-4, R.2123-5, R.2123-6 et R.2123-7 du code de la commande publique.

La présente procédure dites « des petits lots » intervient après la déclaration d'infructuosité en date du 19 mars 2026, du lot n°2 de la consultation 2024EFS-CPDL299, conformément à l'article R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique pour motifs juridiques/techniques/économiques tenant au fait de n'avoir reçu qu'une seule offre qui a été éliminée du fait de l'obtention d'une note éliminatoire sur le critère technique rendant ainsi la consultation infructueuse.

La valeur estimée et le montant du lot n°2 sont inférieurs à 80 000€ HT et n'excèdent pas 20 % de la valeur totale estimée et du montant maximum de tous les lots.

La procédure initiale était un appel d'offres ouvert qui avait fait l'objet de l'avis de publicité n°25-135027 au BOAMP et de l'avis n° 817647-2025 au JOUE.

1.6 Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Cet accord-cadre est mono-attributaire.

L'accord-cadre est conclu avec un minimum par période contractuelle de 12 mois et un maximum, pour la durée totale de l'accord-cadre, exprimé en valeur (article R.2162-4 1° du code de la commande publique) ;

Les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lot	Département	Montant minimum HT par période contractuelle (12 mois)	Montant maximum HT pour la durée totale de l'accord-cadre (48 mois)
1	18-CHER	3 000,00 €	40 000,00 €
2	28-EURE ET LOIR	5 000,00 €	60 000,00 €
3	36-INDRE	2 000,00 €	30 000,00 €
4	37-INDRE ET LOIRE	6 000,00 €	80 000,00 €
5	41-LOIR ET CHER	- €	80 000,00 €
6	44-LOIRE ATLANTIQUE	18 000,00 €	220 000,00 €
7	45-LOIRET	9 000,00 €	110 000,00 €
8	49-MAINE ET LOIRE	8 000,00 €	110 000,00 €
9	53-MAYENNE	8 000,00 €	95 000,00 €
10	72-SARTHE	8 000,00 €	95 000,00 €
11	85-VENDEE	0,00 €	40 000,00 €
		67 000,00 €	960 000,00 €

L'engagement à l'égard du Titulaire porte sur les valeurs minimales de Fournitures.

Le Titulaire est engagé à concurrence des valeurs maximales.

1.7 Durée du marché public et délais d'exécution

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 12 mois.

À l'issue de cette première période contractuelle de 12 mois, le marché public est reconductible tacitement trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois.

Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 02 mois avant l'échéance.

1.8 Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

1.8.1 Variantes

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCAP et le CCTP dans son intégralité.

1.8.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Le candidat propose au minimum les articles décrits aux articles 3.1.1 à 3.1.3 du CCTP et mentionnés au BPU sous l'appellation « offre de base ». La présente consultation comporte des prestations supplémentaires éventuelles. Elles sont facultatives.

Le candidat a la possibilité de proposer des articles dans le cadre des prestations supplémentaires éventuelles (PSE). Le candidat renseigne le BPU aux endroits prévus à cet effet. Ainsi le candidat peut proposer :

Pour le pain :

- PSE Pains 1 : Gamme Pains de tradition française
- PSE Pains 2 : Gamme Pains spéciaux et/ou festifs
- PSE Pains 3 : Gamme Autre

Pour les viennoiseries :

- PSE viennoiseries 1 : Gamme Classique
- PSE viennoiseries 2 : Gamme Mini
- PSE viennoiseries 3 : Gamme Avec emballage individuel
- PSE viennoiseries 4 : Gamme Autre

Pour les pâtisseries :

- PSE pâtisseries 1 : Gamme « A partager » (6/8 parts)
- PSE pâtisseries 2 : Gamme Pâtisseries individuelles
- PSE pâtisseries 3 : Gamme Pâtisseries salées

1.9 Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans 2 dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionne sur plusieurs lots, ce dernier présente un seul exemplaire des pièces de la candidature et scinde, lot par lot, les pièces de l'offre.

1.9.1 Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

1.9.2 Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.12 du présent Règlement de la Consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

1.9.3 Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Pour la candidature :

- 1- **Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
- 2- **Le formulaire DC2**, dûment rempli qui présentera :
 - **Concernant la capacité économique et financière** : Une déclaration concernant le **chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année**, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
 - **Concernant la Capacité technique et professionnelle** : une **présentation d'une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années/pour la dernière année** (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
 - **Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement** pour les trois dernières années ;
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement**.
- 3- **Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"**

Pour l'offre :

- 1- **L'acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;
- 2- **Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement
- 3- **L'annexe financière** à l'acte d'engagement : le Bordereau des prix unitaires (BPU) en format Excel et PDF, si possible signé électroniquement
- 4- **Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)** complété
- 5- **La proposition technique comprenant :**
 - la description précise des moyens et méthodes mis en œuvre permettant de satisfaire parfaitement les besoins exprimés par l'EFS-CPDL dans le CCAP et le CCTP,
 - la fiche technique de chaque produit présenté (mentionnant à minima les ingrédients entrant dans sa composition, et la Date de Durabilité Minimale)
- 6- **Les échantillons (cf article « 2.4. Echantillons » du présent RC) ;**
- 7- **L'attestation de visite (Visite facultative) (confère article 2.5 « visite des sites » du présent RC)**

1.10 Modalités d'analyse des candidatures et des offres

1.10.1 Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité sont éliminées.
--

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

1.10.2 Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut inviter les

candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

La régularité et l'acceptabilité des offres seront appréciées au regard des éléments de conformité mentionnés dans le cadre de réponse technique et les autres pièces du marché (AE, annexe financière, CCTP et CCAP).

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique.

Les PSE facultatives ne sont pas analysées.

Critères d'attribution communs à tous les lots	Pondération
<u>Critère financier : 100 points répartis comme suit :</u> ▪ Prix fournitures : 90 points : montant total TTC obtenu sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) Le candidat présentant l'offre dont le prix est le moins élevé, obtient la note maximale. La note des autres candidats est calculée sur la base du prix moyen le plus bas par utilisation d'une règle de 3 inversée. ▪ Frais de port : 10 points, répartis comme suit : - Montant minimum de commande en € TTC pour bénéficier du « franco de port » : 5 points Le candidat présentant l'offre dont le montant est le moins élevé obtient la note maximale, soit 5 points. La note des autres candidats est calculée sur la base du montant le plus bas par utilisation d'une règle de 3 inversée. - Montant TTC des frais de port si minimum de commande non atteint : 5 points Le candidat présentant l'offre dont le montant est le moins élevé obtient la note maximale, soit 5 points. La note des autres candidats est calculée sur la base du montant le plus bas par utilisation d'une règle de 3 inversée.	45 %
<u>Valeur technique : 100 points répartis comme suit :</u> ▪ Qualités organoleptiques des échantillons : 75 points répartis comme suit : - Pains : 20 points (Aspect : 7 points / Odeur : 3 points / Goût : 10 points) - Viennoiseries : 30 points (Aspect : 10 points / Odeur : 5 points / Goût : 15 points) - Pâtisseries : 25 points (Aspect : 10 points / Goût : 15 points) Ce sous-critère sera apprécié au regard de la somme des notes obtenues de chaque catégorie (pains, viennoiseries, pâtisseries). Pour chaque catégorie, la note obtenue résultera du calcul de la moyenne des notes attribuées aux produits constituant ladite catégorie. <u>Note éliminatoire : si le candidat n'obtient pas la moyenne à l'une des catégories de produits listées ci-dessus (10/20 pour les pains, 15/30 pour les viennoiseries et 12,5/25 pour les pâtisseries), son offre est éliminée.</u> ▪ Qualité des ingrédients rentrant dans la composition des produits : 25 points répartis comme suit :	45 %

- Pains : 5 points - Viennoiseries : 10 points - Pâtisseries : 10 points	
<u>Performances en terme de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : 100 points répartis comme suit :</u> ▪ Mesures mises en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de l'activité liée au présent accord-cadre : 60 points ▪ Pourcentage annuel d'heures d'insertion sociale mis en œuvre au titre de ce marché : 40 points	10%

1.11 Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

1.11.1 Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de 6 mois :

a) Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

1.11.2 Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

1. une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
2. une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 1. en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,

2. auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

1.11.3 La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

2.1 Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) (annexe financière à l'acte d'engagement) et le Détail Quantitatif Estimatif associé (DQE) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- le cadre de réponse du mémoire technique ;
- Les formulaires DC1, DC2 ;
- L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes".

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

2.2 Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

2.3 Développement durable

Les candidats sont informés que l'EFS est engagé dans une politique Responsable, Sociale et Environnementale. Dans ce cadre, la présente consultation comporte des critères spécifiques de jugement des offres relatifs aux aspects environnementaux et/ou sociaux et/ou des conditions d'exécution de Développement Durable.

2.4 Echantillons

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre, la totalité des échantillons demandés. Dans le cas contraire leur offre sera rejetée.

Cependant, dans l'hypothèse où le candidat proposerait des produits déjà commandés et utilisés en 2024-2025 par l'EFS-CPDL, et sauf évolution de ces produits, il peut décider de ne pas remettre d'échantillons.

Afin d'être dégustés par un panel de 4 à 8 personnes par site, chaque candidat doit fournir les quantités suivantes pour chacun des sites de chaque lot :

PAINS	VIENNOISERIES	PATISseries
2 Baguettes	1 Brioche	1 Couronne briochée
	4 Mini croissants	1 Galette Frangipane
	4 Mini pains au chocolat	
	4 Mini pains aux raisins	

Les échantillons sont livrés dans les mêmes conditions que celles exigées dans le CCTP (cf. article 5.3). Ils sont à déposer, sur chacun des sites, aux adresses de livraison précisées dans le CCTP (cf. article 7). **Les colis comportent le nom du candidat, ainsi que les mentions suivantes :**

EFS Centre Pays de Loire
A l'attention du service ACHATS
Ne pas ouvrir par le Service Courrier

Appel d'offres ouvert « Fourniture de pains, viennoiseries et pâtisseries
pour l'EFS Centre-Pays de la Loire »
ECHANTILLONS

Chaque colis doit être accompagné d'un bon de livraison détaillé précisant la référence de chaque produit.

Les échantillons seront à livrer le mardi 28/04/2026 : entre 8h30 et 12h. Après la date de remise des offres, les candidats seront informés par e-mail (adresse électronique précisée dans l'acte d'engagement) de la date et de l'horaire auxquels ils devront livrer leurs échantillons.

2.5 Visite facultative des sites avant la remise de l'offre

Préalablement à la remise de leur offre, en vue de leur permettre de déposer une offre en toute connaissance de cause, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, demander à effectuer une visite du (ou des) site(s) concerné(s) par la présente procédure de consultation.

Pour ce faire, ils sont invités à contacter le service Achats par mail à Catl.achats@efs.sante.fr, afin de convenir d'un rendez-vous.

Les questions posées par les candidats lors de la visite seront reportées sur le procès-verbal de visite. Les éléments de réponse seront transmis à tous les candidats par écrit via la plateforme de dématérialisation PLACE.

Les participants à la visite du site doivent se munir d'une pièce d'identité. Ils doivent également être équipés de tous les moyens de protection visant à limiter la propagation de la pandémie de la COVID 19 (masques, gel hydro alcoolique ...).

3 INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES

3.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

3.2 Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

3.2.1 Configuration des postes et pré-requis techniques

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

3.2.2 Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275>).

La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

3.2.3 Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft) PDF Acrobat ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :

- **Dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **Eviter des intitulés trop longs ;**
- **Démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout « bug » informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

• **1 Fichier avec les pièces administratives**

- N° de la consultation _CAND_DC1
- N° de la consultation _CAND_DC2
- N° de la consultation _CAND_SITU_JURI
- N° de la consultation _CAND_CAPA_ECO_FINAN
- N° de la consultation _CAND_CAPA_TECH_PRO
- N° de la consultation _ATTEST_FISC_SOC_ASS_AUTRES

• **2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)**

- N° de la consultation _OFFRE_AE
- N° de la consultation _OFFRE_BPU
- N° de la consultation _OFFRE_MEMO_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_FICH_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_ATTES_VISITE
- N° de la consultation _OFFRE_AUTRES

3.2.4 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

3.2.5 Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est alloté, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

3.2.6 Copie de sauvegarde

L'envoi de l'offre par voie dématérialisée via la plateforme PLACE peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Elle est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3 Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des dites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

3.4 Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R.2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à stde.marches.publics@efs.sante.fr

L'EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr

Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.